

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY
Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME MASLOUHI)
Membres absents : Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Maisons des Jeunes et de la Culture -Conventions d'objectifs et de moyens conclues avec la Ville - Avenants

Monsieur El Hassouni, au nom de la commission la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 16 décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé le renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens conclues entre la Ville et les trois Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) dijonnaises afin de définir les conditions de soutien de cette dernière à leur fonctionnement. Ces conventions ont été conclues pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2014, et arriveront à échéance le 31 décembre 2016.

En attendant une nouvelle réorganisation du fonctionnement de l'ensemble des structures de quartiers à l'échelle de la ville, il est proposé d'établir un avenant pour l'année 2015, qui puisse intégrer les réalités économiques de la ville et les priorités municipales afin de poursuivre le soutien aux projets des MJC et à l'offre socioculturelle proposée à la population.

Après plusieurs rencontres bilatérales, entre les responsables de chacune des MJC et les représentants de la ville de Dijon, des accords financiers ont été arrêtés pour l'année 2015. Il vous est proposé de modifier les conditions financières comme suit :

MJC Grésilles :

Année	A (Fonctionnement)	B (Personnel)	Total
2015	261 400 €	72 797 €	334 197 €

La subvention attribuée pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015, s'élève à la somme de 334 197 €

MJC Montchapet Maladière :

Année	A (Fonctionnement)	B (Personnel)	Total
2015	359 662 €	44 275 €	403 937 €

La subvention attribuée pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015 s'élève à la somme de 403 937 €

MJC Bourroches-Valendons :

La subvention attribuée pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015, s'élève à la somme de 295 231 €

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la modification des conditions financières attribuées aux MJC Dijonnaises dans un souci de maîtrise et d'optimisation des deniers publics ;
- 2 – approuver les projets d'avenants proposés, annexés au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer les avenants définitifs, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ